

EquiPass

EquiPass est une application mobile pour les détenteurs de chevaux qui permet de faire le point sur le respect de la réglementation en quelques clics. L'outil intègre également les 8 mesures de la charte du Bien Etre Equin. A l'issue de ce bilan, si les utilisateurs ont atteint un score suffisant, ils peuvent choisir d'adhérer à la charte du bien-être équin, et recevoir une attestation d'adhésion par mail. EquiPass propose aussi un autodiagnostic biosécurité.

L'utilisateur est orienté vers les démarches de qualité qui lui correspondent selon ses résultats aux autodiagnostic, sa profession et sa localisation. Les démarches qualité proposées sont celles avec lesquelles EquiPass est en partenariat.

Grâce aux informations entrées dans l'application, l'utilisateur peut recevoir des notifications (sans caractère commercial) sur l'actualité de la filière et des propositions de formations adaptées à ses besoins.

Les personnes téléchargent l'application via les différentes stores ou sur le web, et s'y inscrivent. Elles peuvent se désinscrire à tout moment et/ou supprimer l'application.

Les catégories de données personnelles que nous collectons et pourquoi

La majorité des données collectées sont relatives à votre activité professionnelle équine et à son fonctionnement. Il ne s'agit donc pas de données personnelles au sens du RGPD.

Ci-dessous le tableau reprenant les catégories de données personnelles collectées dans le cadre de l'application EquiPass ainsi que les raisons nous amenant à les collecter. Il ne s'agit en aucun cas de données dites "sensibles" au sens de la Loi.

Données personnelles	Finalités du traitement effectué
N o m , p r é n o m , département et adresse électronique	Ces informations nous permettent de mieux comprendre la répartition des utilisateurs sur le territoire et ainsi, de construire des formations gratuites en adéquation avec leurs besoins. Cela permet aussi d'envoyer des notifications ciblées (sans caractère commercial) directement sur l'application sur l'actualité de la filière. Des documents sont accessibles sur EquiPass et le département permet de mieux cibler l'affichage de ces documents.
A c t i v i t é (s) professionnelle(s)	Ces informations nous permettent d'envoyer des notifications personnalisées.

Combien de temps les données sont conservées

Ces données personnelles sont conservées aussi longtemps que cela est nécessaire pour fournir aux utilisateurs les services demandés ou pour d'autres fins essentielles telles que le respect de nos obligations légales, la résolution des conflits et pour assurer le respect de nos règlements.

Les catégories de personnes concernées par la collecte de données

Les détenteurs sont les principaux concernés par la collecte de données sur EquiPass. Ils peuvent exercer dans l'élevage, l'étalonnage, un centre de reproduction, l'entraînement et la valorisation, l'enseignement, l'accueil d'équidés en pension, le tourisme équestre ou être prestataire en traction animale.

L'application étant publique et ouverte à tous, des amateurs de chevaux sans activité professionnelle dans la filière équine peuvent également être concernés par cette collecte.

Les destinataires de vos données personnelles et moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité de vos données

Seul le service interne (salarié, stagiaire et apprenti) est impliqué dans la gestion et l'utilisation des données. Chaque membre de ce service doit signer un contrat de travail ou une convention de stage où est spécifié une mention "*confidentialité et discrétion*" intégrant des engagements vis-à-vis de la sécurité, de la confidentialité et de l'usage des données.

Les droits des utilisateurs et comment les exercer

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur les données à caractère personnel collectées :

- **Droit d'accès** : vous pouvez solliciter la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux pour savoir quelles données nous disposons vous concernant.
- **Droit de rectification** : vous avez la possibilité de faire corriger les données personnelles vous concernant.
- **Droit de suppression (droit à l'oubli)** : vous pouvez demander l'effacement des données personnelles vous concernant.
- **Droit à la portabilité** : vous avez la possibilité de demander à la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux de récupérer une extraction des données de votre exploitation afin d'en disposer sous un format électronique.
- **Droit de limitation** : vous pouvez geler temporairement l'utilisation de certaines de vos données. Elles seront toutefois conservées.
- **Droit d'opposition** : vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données.

L'ensemble de ces droits peut être exercé directement auprès de la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux par courrier à l'adresse suivante : Fédération Nationale des Conseils des Chevaux, 17 cours Xavier Arnozan, 33000 BORDEAUX

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.